

Le Jour d'après

Le Jour d'après¹... Mais pourquoi le Syndicat des avocats de France décide-t-il de se référer au cinéma post-apocalyptique pour discuter, lors de son congrès, des libertés, de la justice, de l'accès au droit et de la profession d'avocat ?



1 - The day after tomorrow, Roland Emmerich, mai 2004



PAR Florian BORG,
Président du Syndicat
des Avocats de France
SAF Lille

Certains nous trouveront très pessimistes, trop sombres, voire anxiogènes ; d'autres reprocheront peut-être aux avocats du SAF de ne pas saisir les opportunités de ce nouveau monde qui s'ouvre, ce grand marché du droit, fabuleux espace de libertés qui devrait faire briller des étoiles dans nos yeux.

Et pourtant, ce que d'autres appellent du pessimisme est pour nous du réalisme, une appréciation pragmatique d'une situation de la société qui se dégrade.

Côté gouvernemental, nous sommes confrontés à une majorité dont l'orientation est fondée sur deux valeurs cardinales, l'ordre et la compétitivité, qui se traduit dans ses réformes et ses politiques : la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 (dite loi Macron) dont les décrets d'application sont publiés ces mois-ci ; la loi renseignement, qui fait de tout un chacun un sujet à surveiller à la moindre expression contestataire, bafouant le respect des libertés individuelles et fondamentales ; la loi sur le droit d'asile qui accélère les procédures au détriment des droits de la défense... Sans oublier le projet de loi de finances pour 2016 dans lequel, au moment de publier ces lignes, l'avocat mériterait d'être sous-payé pour intervenir au titre des missions d'aide juridictionnelle et pourrait même faire un effort supplémentaire, sans considération de l'accès au droit des plus pauvres !

Mais cette dégradation ne concerne pas seulement ce Gouvernement. Comment ne pas être inquiet d'une société où l'extrême-droite est en passe de prendre le pouvoir de plusieurs grandes régions, courcée par une droite et une gauche ayant perdu le sens des valeurs ? Où les mouvements sociaux peinent à s'organiser ? Où l'individualisme prend progressivement, mais sûrement, le pas sur les valeurs de solidarité ?

Comment ne pas être inquiet d'une Europe au sein de laquelle les dirigeants n'hésitent plus à monter des barrières et recréer les frontières, d'Ásotthalom à Vintimille, pour se protéger de « nouvelles invasions », et qui se permettent de trier entre bons et mauvais migrants ?

Le Syndicat des avocats de France n'a pas une vision sombre de la société ; c'est l'avenir de la société qui s'assombrit...Et dans ce clair-obscur surgissent les monstres².

Dans ce contexte, nous n'appartenons pas à la catégorie des déclinistes réactionnaires à toute évolution. Le temps n'est plus à la seule défense de pratiques désincarnées du contexte actuel mais à l'affirmation des valeurs fondamentales dans une société en mutation. Comme si nous devions préparer le jour d'après ces réformes destructives de droits et sans perspectives.

Pour ces raisons, nous accentuons nos interventions contentieuses, pour briser ces cages de verre qui enserrant les droits fondamentaux : lorsque le SAF participe aux actions en réparation contre l'État pour discrimination à la suite de contrôles au faciès³ ; ou lorsque le SAF, avec le Syndicat de la magistrature, intervient auprès du Conseil constitutionnel par « porte étroite », contre le plafonnement des dommages et intérêts pour licenciement abusif, disposition de la loi Macron qui sera finalement censurée.

Pour ces raisons, nous multiplions les relations avec d'autres associations au sein de collectifs, pour que nos actes et nos paroles soient plus fortement entendus et percutants.

Pour ces raisons, nous souhaitons écrire une nouvelle page de la profession d'avocat, affirmant sa mission essentielle d'accès au droit, présente dans tous les lieux où les besoins de droits s'expriment, y compris sur le net.

Mais nous refusons que ces besoins de droit se traduisent par un simple marché captif pour lequel nous devrions faire tout et n'importe quoi ; oubliant la protection contre les conflits d'intérêts pour une interdisciplinarité décomplexée ; laissant le justiciable se débrouiller de conseils juridiques dématérialisés, à faible coût mais en réalité sans valeur.

Cette page nous l'écrivons avec nos valeurs, celle d'une société de libertés et de solidarité qui permet aux plus faibles, d'utiliser l'arme du droit⁴ pour faire valoir leurs droits essentiels. ■

2 - D'après Antonio Gramsci, Cahiers de prison n°3, « La crisi consiste appunto nel fatto che il vecchio muore e il nuovo non può nascere : in questo interregno si verificano i fenomeni morbosi più svariati »

3 - Voir l'article de Slim Ben Achour, « Peau noire, justice blanche » dans la présente Lettre du SAF

4 - L'arme du droit, Liora Israël, Presses de Science Po, Paris, 2009